



UNSA Défense
AIA Clermont-Ferrand
161 avenue du Brézet
63028 Clermont-Fd Cedex 2
Tél : 04 73 42 56 92
unsa.aiacl@gmail.com

LE FIL D'ARIANE



: L'EDITO

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense

Du Fil... à retordre

Peut-être qu'un jour, enfant, on vous a dit que le Père Noël n'existait pas, mais vous savez, parfois les adultes se trompent...

Vous n'aviez pas imaginé, délicat comme je vous sais, que cette période allait passer aussi vite. Vous étiez encore fin août à profiter de vos derniers jours de congés, à patauger tranquillement dans l'eau et dans votre insouciance, sans imaginer une seconde que vos enfants avaient, eux, un trimestre d'avance sur vous. Les premiers signaux auraient dû vous alerter, quelques questions auxquelles vous n'avez alors par prêté attention : **"C'est qui la femme du Père Noël ? Il rentre comment dans la maison ?"** ». Rassurez-vous, vous n'êtes pas les seuls à être tombés dans le piège.

Vous avez même pu ressentir une certaine fierté en achetant ce cahier à dessin début septembre, pensant que votre progéniture développait une certaine conception artistique. Erreur fatale d'une rentrée ordinaire, ils sont plus forts que vous. Depuis 3 mois déjà, ces 411 bouts de catalogues collés sur ces feuilles blanches, comme autant d'idées de cadeaux à commander à l'homme en rouge, et qui résonnent en vous davantage comme un braquage de magasin de jouets, vont vous donner le vertige et parce que vous les aimez, vous n'oserez pas avouer que cet homme n'est pas Crésus. **C'est à ce moment-là que vous pouvez prendre l'avantage. Je sais, c'est moche... mais la fin justifie parfois les moyens.** L'arme fatale, le chantage qui va vous permettre de retirer une idée par jour : **"Tu veux que j'appelle le Père Noël pour lui raconter ce que tu viens de faire ?"**... LA question qui va vous sortir de bien des situations. En tout cas, plus facilement explicable qu'il vous reste encore l'eau, l'électricité et le gaz à payer ce mois-ci et que nous ne sommes que le 12. Quant à la sobriété énergétique, ne perdez pas votre temps... vos enfants savent pertinemment que le vieux barbu ne roule ni au 'Sans plomb' ni à l'hybride' et qu'un renne, même un troupeau entier et même bien nourri, ne laisse aucune trace de CO2. Alors vos arguments écologiques... vous repasserez ! Oubliez !

Libourne !!! Plus jamais vous ne passerez par Libourne, maintenant que vous savez que c'est là qu'arrivent toutes les lettres au Père Noël... qui commencent toutes par le même mensonge : **"J'ai été très sage"**... tu parles !! Pire, ils répondent ces effrontés de La Poste. Vous êtes attaqués, vous répliquez, c'est normal. Par prudence, vous avez déjà retiré votre nom de la boîte aux lettres, mais pour 3 semaines, vous voilà condamnés à épier le facteur pour intercepter ce maudit courrier confirmant que toutes les requêtes au Père Noël de votre progéniture seront exaucées. Ce sera toujours plus facile que d'expliquer le soir du 24 décembre que l'INSEE a calculé l'inflation à 22,8% depuis 10 ans et que votre pouvoir d'achat à vous ne vous offre pas les moyens d'honorer les promesses d'un vieil homme barbu et soi-disant 'volant', défiant de fait toutes les lois élémentaires de la physique maintes fois démontrées par les plus grands scientifiques, perpétuant un des plus gros complots de l'univers, travaillant au-delà de l'âge légal de départ en retraite, mais un seul jour par an ; le reste de l'année en télétravail. **"Est-ce bien légal d'ailleurs ?"** Cette question ne convaincra personne, vous en avez bien conscience, en tout cas pas dans ce moment-là.

Mais quand on aime, on ne compte pas.

L'année 2022 doit encore passer par le filtre des élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre, (Votez UNSA bien sûr) mais ce Fil n°186 sera, lui, le dernier de l'année. Alors toute l'équipe UNSA-Défense s'associe au Fil d'Ariane pour vous souhaiter une belle fin d'année, auprès de celles et ceux que vous aimez.

« Ne cherchez pas les personnes qui vous en mettent plein les yeux... mais celles qui vous en mettent plein le cœur »

Amitiés. Laurent Tintignac

L'important n'est pas de convaincre, mais donner à réfléchir.



n°186 – Décembre 2022

: AU SOMMAIRE

- AG UNSA-Défense Auvergne - MERCI
- Travaux Insalubres des ouvriers
- Réunion DRHMD - APRS
- Violences faites aux femmes

- Le site 'je-vote-unsa-defense.info'
- Les agents publics méritent mieux
- Bonnes fêtes 2022



Oui merci !!! Après 3 années sans, pour cause de crise sanitaire, **vous avez été 420 à avoir répondu présent.es pour retrouver notre Assemblée Générale UNSA-Défense Auvergne** du 16 novembre à la salle poly de Lempdes, la 2Deuche.

L'ensemble des sujets d'actualité a été abordé par vos délégués : situation des sites AIA et BSMAT, situation salariale, APRS, modalités électorales du scrutin de décembre, point HSCT, point CREP, nouvelle CCM pour les ICT-TCT, budget Défense, sobriété énergétique, télétravail, etc. **Nous avons pu faire le point pour l'ensemble des catégories composant l'effectif de nos établissements :** les adjoints et ATMD, les TSEF, les ICD, les ICT-TCT, les ANT8416, les OE/CE/TSO et toute l'actualité les concernant, bien sûr le dossier porté par l'UNSA relatif à l'APRS.

Ces RDV ont un impératif, c'est la convivialité et elle était au RDV par votre bonne humeur collective et votre intérêt porté aux sujets abordés. Toute l'équipe UNSA remercie en votre nom, cette belle équipe d'organisation au complet sans qui ces moments entre nous n'auraient pas la même saveur.

Vos délégués.es et responsables sont au RDV de vos situations catégorielles, statutaires, salariales, individuelles comme collectives et vous avez pu mesurer l'enthousiasme qui anime ces délégués.es pour s'engager encore avec ce goût des autres indélébile. **Rendez-vous pour confirmer votre engagement à nos côtés du 1^{er} au 8 décembre en votant UNSA-Défense aux 4 scrutins. 'On redouble' en 2023. Encore MERCI.**



Je rejoins l'UNSA

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
Tel : 01 42 22 37 02
Unsa.defense@orange.fr
portail-unsaintradef.gouv.fr
www.unsadefense.com
[@UNSADefense](https://www.facebook.com/UNSADefense)

Retrouvez-nous sur Facebook
[@unsaaiaclermontferrand](https://www.facebook.com/unsaaiaclermontferrand)



L'actualité de ce dossier porté auprès des autorités ministérielles par les fédérations syndicales a fait l'objet d'une nouvelle réunion avec la DRHMD le 15 novembre dernier.

Rappelez-vous, l'UNSA-Défense avec l'UNSA-Caisse des Dépôts et Consignation (CDC gérant le régime de retraite des ouvriers d'état) avaient saisi conjointement le Directeur de la DRHMD et celui de la Caisse des Dépôts afin d'identifier les difficultés et leurs modalités de règlement. Le facteur humain dans ces dossiers TI étant très prégnant et anxiogène, il était important pour l'UNSA qu'une clarification s'opère et c'est ce qui a pu être fait entre l'employeur et le gestionnaire des pensions depuis les mesures prises le 1^{er} avril 2022, notamment la note dite de « **sécurisation du dispositif de traitement des états annuels de travaux insalubres** ».

L'état annuel des TI, produit à l'année N+1 pour l'année N, est **LE** document de référence justifiant de la reconnaissance pour les TI. A ce titre SRHC a renforcé le processus d'édition de cet état annuel. Les présentations font état d'une amélioration continue du traitement des dossiers, malgré un retard encore persistant. **La fiabilisation des dossiers a permis de traiter 1600 dossiers en 4 mois (sur 4000) et 8 agents ont été recrutés pour armer les CMG.** L'ensemble de ces efforts réalisés a permis de ne plus constater de rejet de la part de la CDC. **Pour l'UNSA, ce dernier point est une avancée importante. La qualité des dossiers transmis à la CDC permet à cette dernière de remplir son seul rôle de liquidateur et la DRHMD conforte son rôle d'ordonnateur.**

RAPPEL DES ETAPES DE LA PROCEDURE :

- L'établissement d'emploi établit l'état annuel selon le modèle formalisé ;
- Le gestionnaire de proximité vérifie l'état et transmet le document au CMG.
- Le CMG effectue les contrôles, le cas échéant, réclame les informations complémentaires avant de valider ou non l'état annuel.
- En cas de validation de l'état annuel, le CMG retourne le document validé au GSBdD pour transmission à l'établissement d'emploi. En l'absence de validation de l'état annuel, le CMG en informe le GSBdD avec copie l'établissement d'emploi ;
- Après réception de l'état validé, le chef d'organisme le signe, ou, le cas échéant, produit un état néant, le notifie à l'agent et en adresse une copie au CMG pour classement dans le dossier individuel de l'intéressé.

L'UNSA-Défense réaffirme le rôle primordial des employeurs à la bonne rédaction des rubriques d'exposition. Ils sont les garants techniques pour justifier le principe du « faisceau d'indices » pour expliquer l'exposition/rubrique en discordance avec la profession matriculaire. Il s'agit de reconnaître des expositions aux TI pour tous les agents exposés à des risques particuliers d'insalubrité « hygiène et sécurité ».

Vous pouvez compter sur vos délégués UNSA de proximité comme sur la fédération pour ne rien lâcher de ce dossier TI. Nous tenons également à souligner le grand professionnalisme et la grande humanité des agents SRHC dans le traitement, le suivi et le règlement de ces dossiers.

A PRS, le DRHMD valide les arguments de l'UNSA

Porté par l'UNSA AIA depuis l'origine en mai 2017, le dossier 'Indemnité navigabilité – APRS' a franchi ce 18 novembre une nouvelle étape. En effet, le Directeur de la DRHMD, en présence du Directeur de SRHC et du directeur du SIAé, a reçu les élus du Comité Technique du SIAé afin de faire un point sur les difficultés du Service Industriel de l'Aéronautique, et particulièrement sur ce dossier APRS.

Une démarche collective payante

En effet, en faisant le choix de ce qui nous rapproche plutôt que ce qui nous divise, y compris en période électorale, l'UNSA et la CFDT ont adressé un courrier conjoint au DRHMD le 7 novembre afin de proposer des pistes d'amélioration de cette indemnité APRS (Approbation Pour la Remise en Service des matériels aéronautiques).

Faut-il rappeler une nouvelle fois que ce dossier ouvert et porté par l'UNSA partait de 0. Une première étape identifiant 367 agents a été validée en 2021. La publication du décret 2022.591 du 20 avril 2022 a permis à l'UNSA de proposer une nouvelle rédaction afin d'intégrer quelques 2493 agents. Ce 18 novembre le directeur de la DRHMD valide une nouvelle proposition UNSA-CFDT de rajout de fonctions à compter du 1^{er} janvier 2023 (Supply chain, Qualité, Soutien en production) qui porte le total des agents du SIAé éligibles à cette indemnité APRS à 2708 (sur 3985 agents civils au SIAé, soit 70% de l'effectif global et 95% des personnels ouvriers).

L'UNSA attend désormais une mise en paie rapide et attendue.

En réponse au courrier UNSA-CFDT du 7 novembre, la réponse écrite du Directeur de la DRHMD du 18 novembre :

« Compte-tenu de ces éléments (le courrier commun) je peux d'ores et déjà vous confirmer que les agents de la Supply Chain, dans un périmètre défini sur la base des propositions UNSA/CFDT et en accord avec la direction du service, seront éligibles au taux 2 de l'indemnité à partir du 1^{er} janvier 2023. Une étude complémentaire doit être conduite pour rendre certains emplois d'ingénieurs au taux 2 ».

Bien sûr, l'UNSA prend la mesure des quelques « irritants » subsistants, **notamment pour les agents des moyens de soutien ou encore les pompiers aéro 'au pied de l'avion' qui sont pour l'UNSA au cœur du MCO aéro. On ne lâche rien.** Néanmoins, l'étude d'une intégration des agents de niveau 1 au taux 2 et le rajout des fonctions ci-dessus constitue une avancée notable pour ces 215 nouveaux agents qui viennent se rajouter aux déjà 2500 concernés. Ce dossier sur lequel l'UNSA continue son action fera l'objet d'échanges avec la direction du SIAé dans le cadre du GT « Attractivité – Fidélisation » dès le début d'année 2023.

S TOP aux violences faites aux femmes



Les manifestations du sexisme au travail sont multiformes et passent trop souvent inaperçues. L'UNSA s'engage, à son niveau, à travers la mise en place de formations et de sensibilisations à cette problématique, en direction de ses adhérentes et adhérents. Par ailleurs, elle milite pour une tolérance zéro concernant la violence et le harcèlement, dans nos syndicats, dans les administrations, les entreprises et dans la société.

La réalité :

- Les féminicides ont bondi de 20 % entre 2020 et 2021 (étude publiée par le ministère de l'intérieur en août 2022).
- Seulement 0,6 % des viols ou tentatives de viol auraient donné lieu à une condamnation en 2020 (Enquête de victimisation de l'Insee).
- Seuls 14,7% des viols ayant fait l'objet d'une plainte ont donné lieu à une peine (Source du ministère de la Justice).
- Aucune condamnation pénale n'a été prononcée en 2020 (dernière année de référence) pour discrimination sexiste.

Les revendications de l'UNSA

- Former l'ensemble des professionnels prenant en charge les victimes de ces violences ainsi que des représentant·es du personnel ;
- Sécuriser les emplois et carrières des victimes de violences ;
- Interdire le licenciement pour les femmes victimes de violences conjugales ;
- Faire le bilan de la mise en place des référent.es harcèlement et violences ;
- Faire des plans de prévention pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles un sujet obligatoire de négociation à tous les niveaux.



INFO Fonctionnaires

Les tableaux d'avancement 2023 seront publiés le 15 décembre sur le site SGA CONNECT.

Le site UNSA pour vous



L'UNSA-Défense met à votre disposition le site : « je-vote-uns-a-defense.info ».

Sur ce site, vous pouvez retrouver la totalité des dossiers UNSA relatifs au scrutin électoral du Ministère des Armées qui se déroule du 1^{er} au 8 décembre par internet uniquement.

Pour tous et pour chacun.e, **l'UNSA-Défense propose des mémentos catégoriels** dans lesquels vous retrouverez l'ensemble des éléments de votre catégorie (réglementaires, statutaires, salariaux...). **Egalement les professions de foi pour tous les scrutins** afin que chacune et chacun d'entre vous puissent prendre connaissance du bilan du mandat écoulé et de celui sur lequel s'engage l'UNSA-Défense pour le prochain mandat 2022-2026. Vous savez à quel point nous sommes attachés à l'UNSA, au 'rendre compte'. Notre conception de l'engagement syndical est basée sur cette transparence, cet enthousiasme, ce goût des autres et celui de "faire le job" au bon niveau de décision.



Pas assez pour l'UNSA ! Les agents publics méritent bien mieux que ça.

Ce que demande l'UNSA au Ministre de la Fonction Publique

L'UNSA Fonction Publique ne peut se satisfaire du niveau insuffisant de la revalorisation du point d'indice.

- **L'UNSA demande toujours 10% sur 2022. Il manque donc 6,5%!**
- **L'UNSA insiste pour que tous les contractuels puissent bien bénéficier de la hausse de 3,5% et la mise en place de la subrogation.**
- L'UNSA insiste aussi pour **l'extension du CTI** aux agents exerçant le même métier, mais n'en bénéficiant pas.
- L'UNSA insiste sur **l'absence de perspective des agents de catégorie C** en début de carrière (pas de progression de la rémunération indiciaire en cas de changement d'échelon).
- **L'UNSA demande un système d'indexation des rémunérations sur l'inflation.**
- L'UNSA a insisté sur les mesures non mises en œuvre (**forfait mobilité cumulable avec la prise en charge pour moitié des transports en commun**) et demande aussi une hausse du forfait mobilité, du forfait télétravail, des frais de mission...

Le ministre de la Fonction Publique annonce l'ouverture d'un chantier sur l'attractivité de la fonction publique et celui sur les rémunérations dès 2023.

Vous pouvez compter sur l'UNSA pour porter vos revendications.

Une année 2022 s'achève et avec elle, le mandat de vos élu.es UNSA depuis 2018. Une année remplie de dossiers portés avec engagement et l'assurance que vos nouvelles et nouveaux élu.es issu.es du scrutin de décembre porteront avec la même motivation. **Normal, nous sommes l'UNSA.**

Le Fil d'Ariane a ponctué une nouvelle fois cette année, preuve de notre fidélité à vos côtés. **Que cette fin d'année vous soit agréable auprès de celles et ceux que vous aimez... Parce que nous sommes faits de ceux que nous aimons.**

